

RECHERCHE D'ÉTUDIANTS POUR EMPLOI D'ÉTÉ

Titre du poste : Assistant ¹ en ressources humaines	Dates de l'emploi: 3 juillet au 24 août 2018
Nombre de postes demandé : 1	Nombre d'heures par semaine : 30 heures Salaire : 17\$ par heure
Superviseur immédiat de l'étudiant : Superviseur en ressources humaines et communications	
Tâches et responsabilités :	
L'étudiant(e) participera et appuiera l'équipe des ressources humaines dans leurs activités quotidiennes. Il/elle sera amené à travailler sur des projets tels que l'organisation d'une assemblée générale communautaire. Il/elle apportera un soutien logistique ciblé pour assurer le bon fonctionnement du département et de l'organisation des dossiers.	
Exigences particulières souhaitées :	
<ul style="list-style-type: none"> • Domaine d'étude : ressources humaines, administration; • Être en mesure d'obtenir une vérification favorable d'antécédents judiciaires; • Expérience : service à la clientèle, utilisation des logiciels de bureautique (Microsoft Office); • Habiletés : Excellente habiletés de communication, sens de l'organisation, capacité à gérer des tâches multiples à un rythme élevé; grand souci du détail; • Bilinguisme français/anglais; 	
Conditions :	
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 15 et 30 ans • Étudier à temps plein • Prévoir de retourner aux études lors de la prochaine année scolaire 	

Veillez faire parvenir votre C.V. et une lettre de présentation aux ressources humaines avant le 1^{er} juin 2018, à rh@mri.ca ou par télécopieur au (613) 789-9848.

Nous remercions tous les candidats. Nous communiquerons seulement avec les personnes dont la candidature sera retenue. Nous encourageons tous les candidats potentiels à appliquer. Une priorité sera donnée aux étudiants membres d'une minorité visible.

Chez Montfort Renaissance, nous nous engageons à favoriser un milieu de travail sain et accessible. Nous adhérons donc au principe d'adaptation en milieu de travail. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation, veuillez communiquer avec nous.

MRI souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi.

¹ Les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes